

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

RB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 16 mai 2012

ORDRE DU JOUR :

Information de M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères sur la participation du Luxembourg à la réalisation du plan "Kofi Annan" en Syrie.

*

Présents : M. Marc Angel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, M. Robert Weber (remplaçant Mme Christine Doerner)

M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères
Mme Rita Brors, Administration parlementaire

Excusés : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Christine Doerner

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Information de M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères sur la participation du Luxembourg à la réalisation du plan "Kofi Annan" en Syrie.

Le Ministre des Affaires étrangères informe que les violences en Syrie ne cessent depuis un an et que la réalisation du plan Kofi Annan est le seul moyen pour les endiguer.

Un élément majeur du plan Annan est l'envoi d'observateurs pour protéger la population civile. La décision de déployer 300 observateurs et d'augmenter le nombre à 1.000 dans un proche futur vient d'être prise lors d'une conférence des Ministres des Affaires étrangères. Le Luxembourg pourrait y participer avec l'envoi d'un officier non armé. Ont déjà annoncé leur participation : l'Irlande, la Roumanie, la République tchèque, le Danemark, la Finlande, la Croatie, la Grèce, l'Allemagne et la Hongrie. La Syrie refuse les visas nécessaires à l'Italie, la Suède, la Grande Bretagne et la France. Le Portugal, la Pologne, l'Espagne et

l'Estonie sont encore à l'étude. La Belgique, l'Autriche, la Lettonie, la Lituanie, la Slovaquie et Malte ne participeront pas. Actuellement, 212 observateurs militaires et 68 agents civils sont prêts pour être déployés fin mai.

Si le Luxembourg sera sollicité par l'Organisation des Nations Unies, il sera judicieux d'assumer sa responsabilité en tant que membre de la communauté internationale et de participer avec l'envoi d'un officier. Un candidat éventuel s'est déjà déclaré prêt à participer à cette mission et devra se soumettre à l'examen médical. La participation luxembourgeoise pourrait se faire en partenariat avec l'Allemagne si l'avis du Bundestag est positif.

Le Ministre demande si la commission donne son accord de principe à cette mission. Le Président de la commission précise qu'une prise de décision nécessiterait une modification de l'ordre du jour de la présente réunion avec l'accord des membres. La commission procède ensuite au débat.

Débat

Il y a lieu de retenir les éléments suivants de la discussion.

L'officier luxembourgeois qui dispose d'une certaine expérience professionnelle sera intégré dans les structures de l'Organisation des Nations Unies.

Les Pays-Bas évitent de prendre une décision, ne disposant actuellement pas d'un gouvernement. La Belgique n'a pas encore pris de décision définitive, mais il semble qu'elle ne participera pas.

Une condition pour la participation est l'adoption des six points du plan Annan.

Si le nombre d'observateurs excède le nombre de 300, une nouvelle résolution doit être adoptée par le Conseil de Sécurité. Les participants portent l'uniforme des Nations Unies et ne sont pas armés. Ils n'ont pas le caractère de « casques bleus ». La mission s'étendra sur un an, la participation luxembourgeoise pouvant être organisée en deux tranches dont la longueur reste à fixer.

Un membre de la commission voudrait avoir des précisions sur les détails opérationnels avant de donner un avis définitif. Un autre membre de la commission donne à considérer que le cadre de l'Armée luxembourgeoise pourrait toucher à ses limites si les missions internationales se multiplient. Il demande des précisions concernant une évacuation éventuelle dans le cas où la situation en Syrie exigerait une telle mesure. La mission ne devra pas contribuer à prolonger le régime Assad.

La commission donne son accord de principe sous bénéfice des précisions que le Ministre de la Défense donnera lors d'une prochaine réunion.

Luxembourg, le 25 juillet 2012

La secrétaire,
Rita Brors

Le Président,
Ben Fayot